

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 OCTOBRE 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 7 octobre 2010 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Etaient présents

Membres élus :

Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, M. ROUCHON J., Mme DIGONNET, M. FRANÇON, Mme POURTIER, M. TOURNON, Adjointes ; Mme ADMARD, M. FOURETS, M. FOURNEL, Mme GOUYET, M. GRANGER, Mme JACOB, M. MILLEVILLE, M. MONDON, Mme MONTCOUDIOL, Mme MOUNIER, Mlle RICHARD, M. B. ROUCHON, M. SABATIER, Mme SOUBEYRAN, Mme TARDY,

Personnel administratif :

Mrs SAMUEL et JOURDAT.

Absents

M. FAYARD qui avait donné pouvoir à Mme MONTCOUDIOL.
Mme FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY.
M. VÉROT qui avait donné pouvoir à M. GRANGER.
Mlle RICHARD qui avait donné pouvoir à M. FOURETS jusqu'à son arrivée.

M. FOURNEL a été nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 20 JUILLET 2010

Mme GOUYET fait remarquer qu'il y a une erreur dans le nombre de voix concernant la délibération sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, à la page 5. Il convient de prendre en compte 23 voix « POUR » au lieu de 22, le Conseil Municipal étant complet (pouvoirs compris) à ce moment de la réunion.

M. GRANGER fait remarquer, à la page 2 - 5^{ème} paragraphe, concernant le point sur le transfert du siège du Syndicat des Eaux de la Semène, qu'il convient de remplacer à la fin de la phrase, le S.E.S. par le S.E.L.L.

Ayant pris note de ces remarques, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 20 juillet 2010.

2 – DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L2122-22 CODE G^{AL} COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Le Maire donne lecture des arrêtés pris depuis la dernière réunion du conseil municipal :

Arrêté N° 10/145 portant souscription d'une convention auprès de la société FACES Formation – 800 rue Jean Rostand – BP 90106- 42653 ST JEAN BONNEFONDS, concernant une formation sur l'habilitation et la certification des agents communaux exécutant des travaux électriques pour un montant de 863,00 €HT.

Arrêté N° 10/147 portant souscription d'un contrat d'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance à intervenir avec la société ARIMA Sud Est – 3 place Sainte Claire – 38000 GRENOBLE, pour un montant de 1 800,00 €HT.

Arrêté N° 10/148 portant modification des tarifs des repas intervenue au 1^{er} février 2010, par avenant N° 6 de la convention relative à la fourniture de repas entre la commune de Saint Just-Malmont et l'association « Les Enfants ». Le prix du repas est fixé à 3,00 €

Arrêté N° 10/156 portant souscription auprès du Bureau d'études CHANUT – 43120 Monistrol Sur Loire, d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie au carrefour de la rue du Cintre et de la rue Nationale, pour un montant d'honoraires de 5 890,00 €

Arrêté N° 10/158 portant sur l'acceptation de la somme de 5 474,09 € par Groupama Rhône Alpes Auvergne pour la réparation d'une pile béton soutenant l'étage d'un bâtiment communal détérioré suite à un choc provoqué par le camion IVECO immatriculé 639 JQ 43.

Concernant l'arrêté N°10/156, M. GRANGER s'interroge sur le fait qu'il avait aussi été évoqué un autre arrêté lors du précédent conseil municipal, concernant la maîtrise d'œuvre du programme de voirie 2010. Il pensait alors que les deux marchés avaient fait l'objet d'une seule et unique consultation.

M. Le Maire répond qu'il y a bien eu deux consultations, et que par conséquent deux arrêtés ont été pris.

3 – TARIFICATION ET PRISE EN CHARGE SPECTACLE CABARET DU 16 OCTOBRE 2010

M. Le Maire rappelle que, par délibération en date du 16 février 2007, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'une régie de recettes ayant pour objet l'encaissement des droits d'entrée et des recettes enregistrées lors des manifestations culturelles et animations organisées par la municipalité.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le tarif du spectacle K-Baret Show par la commission municipale culturelle le samedi 16 octobre 2010 à 20h30 à la salle polyvalente.

Il propose de fixer à 6,00 €(tarif C) le droit d'entrée pour les adultes et à 1,50 €(tarif A) pour les enfants de moins de 12 ans.

M. Le Maire précise aussi qu'il convient d'allouer une subvention 1 350,00 €à l'association VOKALIZ de St-Etienne pour la présentation de ce spectacle.

Mme POURTIER précise que sur ce montant, la représentation coûte seulement 400,00 € le restant de la somme concerne la location pour les lumières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** les tarifs précédemment définis et **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1 350,00 €au bénéfice de l'association VOKALIZ.

4 – IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ACQUISITION DE CHAISES

- Acquisition de chaises pour la salle polyvalente

M. Le Maire précise que devant la vétusté des chaises appartenant au parc de matériel communal, il était opportun de renouveler ces matériels.

Il indique que des chaises ont été acquises auprès de la société L'écho technique de Valence pour un montant de 972,48 €HT (soit 48 chaises et un chariot), auquel il convient d'ajouter les frais de transport et d'emballage. Le montant de la facture correspondante s'élève à 1 072,48 €HT.

L'acquisition de ces chaises peut être considérée, malgré son montant (prix unitaires faibles), comme une opération d'investissement, cette dépense contribuant au bon fonctionnement du service municipal. De plus, cet équipement a une consistance et une durabilité suffisante pour être intégré dans le patrimoine communal.

Eu égard à ces précisions, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au mandatement de cette dépense en section d'investissement. Les crédits afférents au règlement de cette facture sont inscrits au budget communal à l'article 2184 - opération 102.

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, M. Le Maire à procéder au mandatement de cette dépense en section d'investissement pour un montant de 1 072,48 €H.T., soit 1 282,69 €T.T.C.

- Acquisition de chaises pour l'école maternelle

La construction de l'école maternelle a conduit la collectivité à doter cette nouvelle structure de matériel pédagogique adapté et de mobilier scolaire afin de permettre l'épanouissement des enfants.

Il convient de poursuivre le plan d'acquisition pluriannuel initié en 2009, en procédant à l'acquisition de trois lots de chaises auprès de la société CAMIF pour un montant de 960,00 €H.T.

L'acquisition de ces chaises peut être considérée, malgré son montant (prix unitaires faibles), comme une opération d'investissement, cette dépense contribuant au bon fonctionnement de l'école. En outre, cet équipement a une consistance et une durabilité suffisante pour être intégré dans le patrimoine communal.

Eu égard à ces précisions, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au mandatement de cette dépense en section d'investissement. Les crédits afférents au règlement de cette facture sont inscrits au budget communal à l'article 2184 - opération 154.

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, M. Le Maire à procéder au mandatement de cette dépense en section d'investissement pour un montant de 960,00 €H.T., soit 1 148,16 €T.T.C.

5 – PERSONNEL COMMUNAL

- Renouvellement convention assistance retraites avec Centre de Gestion Fonction Publique Hte-Loire

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un avenant avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Loire (CDG43) concernant la poursuite de l'assistance relative à l'étude des dossiers de retraite des agents municipaux.

M. Le Maire précise que le CDG43 possède tous les données relatives aux fonctionnaires territoriaux, il apporte aussi une expérience dans l'examen de ces dossiers complexes. Enfin, le CDG43 a des rapports privilégiés avec la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, M. Le Maire à signer un avenant pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, ainsi que la prochaine convention pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

- Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

M. Le Maire rappelle que, dans le cadre du remplacement de Mme Marie-Noëlle GRANGETTE, rédacteur territorial faisant valoir ses droits à la retraite, il a été procédé au recrutement de Mlle Isabelle MICHEL, 43 ans, originaire de Sainte-Sigolène, en poste à l'Office Public Habitat de Firminy depuis 2005, en qualité d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.

M. Le Maire rappelle que lors de ce recrutement, 35 candidatures ont été étudiées.

Il précise que Mlle MICHEL dispose d'une forte expérience dans le domaine des ressources humaines, ce qui était le critère majeur de ce recrutement.

M. Le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 15 octobre 2010, et donc de modifier le tableau des effectifs.

M. GRANGER précise qu'il s'abstiendra sur le fait de recruter un adjoint administratif au lieu d'un rédacteur territorial. Il fait remarquer qu'il n'a pas participé au recrutement, alors qu'il fait partie de la commission du personnel.

M. FRANÇON répond qu'il était difficile d'organiser des rendez-vous avec les candidats en réunissant l'ensemble de la commission chaque fois. Il précise aussi qu'il ne s'agit pas d'un « poste au rabais », qu'il s'agit d'une personne très qualifiée et qui a une forte expérience car elle se trouve au dernier échelon de son grade.

Par **25 voix « POUR »** et **2 « ABSTENTIONS »**, le Conseil Municipal **APPROUVE** la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 15 octobre 2010.

- Reconduction de l'indemnité d'astreinte exploitation pour agents communaux de la filière technique

M. Le Maire informe qu'étant donné l'approche de la période hivernale, il convient de reconduire, en vue de répondre aux nécessités de salage et déneigement des voies et trottoirs de la commune, les astreintes d'exploitation des agents des services techniques pour la saison hivernale 2010-2011.

M. Le Maire précise que les astreintes seront effectuées par les agents techniques pendant la période du 12 novembre 2010 au 14 mars 2011, les nuits de semaine et week-end en fonction d'un planning établi à l'avance. Ces indemnités d'astreinte sont cumulables avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires en cas de travail effectif des agents dans le cadre d'une intervention.

M. Le Maire demande au conseil municipal de reconduire un planning d'astreintes d'exploitation pour la période du 12 novembre 2010 au 14 mars 2011, effectuées par les agents communaux titulaires et non-titulaires affectés au service technique sur les bases ci-après définies :

- week-end (du vendredi 18h au lundi 8h)	109,28 €
- astreinte de nuit semaine	10,05 €
- astreinte le dimanche ou jour férié	43,38 €
- semaine complète d'astreinte	149,48 €
- astreinte le samedi	34,85 €

De plus, il précise que ces astreintes sont nécessitées par obligation afin d'assurer le service de salage et déneigement pendant la période hivernale 2010-2011, et qu'elles subiront les changements des majorations éventuelles en cours d'année décidées dans le cadre de la rémunération des agents dans la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de reconduire un planning d'astreintes d'exploitation pour la période du 12 novembre 2010 au 14 mars 2011, effectuées par les agents communaux titulaires et non titulaires affectés au service technique sur les bases énoncées précédemment, et **DONNE** pouvoir à M. Le Maire de mandater ces indemnités en fonction des permanences qui seront effectuées.

- Renouvellement du Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.) de Patrick RAMET

M. Le Maire rappelle que, par délibération en date du 3 juin 2010, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un Contrat Unique Insertion, à compter du 10 mai 2010, sur la base de 35 heures par semaine, pour une durée de 6 mois, et avait autorisé M. Le Maire à signer un C.U.I. pour cette période avec M. Patrick RAMET.

M. Le Maire précise que cet agent a donné entière satisfaction au sein des services techniques, notamment concernant les espaces verts, et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement du Contrat Unique d'Insertion de M. Patrick RAMET pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 10 novembre 2010 au sein du service technique sur la base de 35h par semaine, en vue du remplacement d'agents en arrêt maladie.

M. Le Maire précise enfin que les nouveaux C.U.I. ne sont plus subventionnés par l'Etat qu'à 75 %, au lieu de 90 % auparavant.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le renouvellement du C.U.I de M. Patrick RAMET, pour une période de 6 mois, à compter du 10 novembre 2010 sur la base de 35 heures.

6 – TARIF ABONNEMENT MENSUEL RAMASSAGE SCOLAIRE LIGNE 34 ST-JUST/ST-DIDIER ET RAMASSAGE SCOLAIRE ST-JUST/ST-DIDIER, ET MODIFICATION DU PRIX DU TRANSPORT SCOLAIRE N° 205/02 ET N° 205/03

- Ramassages St-Just/St-Didier et Malmont/St-Didier

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Général de la Haute-Loire assure l'organisation des ramassages scolaires sur la commune.

Il précise que, dans ce cadre, la commune assure la coordination pour le transport des élèves sur le service régulier N°34 Ste-Sigolène/St-Didier-En-Velay/St-Etienne, exploité par la SARL Autocars Driot-Masson pour le service St-Just/St-Didier et Malmont/St-Didier.

M. Le Maire rappelle que par délibération en date du 2 octobre 2009 le conseil municipal avait approuvé la convention d'aide à la coordination fixant le tarif au 1^{er} septembre 2009 à 56 € pour l'abonnement mensuel de la ligne 34, et à 78 € pour l'abonnement mensuel Malmont/St-Didier fait par le même exploitant pour les élèves fréquentant les établissements scolaires de St-Didier en Velay.

M. Le Maire informe que pour la rentrée 2010 l'application de la formule de révision des prix figurant dans les contrats des transporteurs conduit à une augmentation de 5,56% du montant des abonnements payés aux transporteurs. De ce fait, il informe que l'abonnement mensuel au 1^{er} septembre 2010 sera fixé à 59 € pour le transport St-Just/St-Didier, et à 82 € pour Malmont/St-Didier.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du nouveau tarif de l'abonnement mensuel de ce ramassage scolaire, et de l'autoriser à régler les frais de transport sur la ligne régulière 34 auprès des autocars Driot-Masson, sur la base de 17,50 € par mois et par enfant, aussi bien pour le transport St-Just/St-Didier que Malmont/St-Didier, après la prise en compte du subventionnement des élèves par le Conseil Général de la Haute-Loire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** du nouveau tarif de l'abonnement mensuel du ramassage scolaire ligne 34 St-Just/St-Didier à 59 € et du ramassage scolaire Malmont/St-Didier à 82 € et **AUTORISE** M. Le Maire à régler les frais de transport sur la ligne régulière N°34 auprès des autocars Driot – Masson sur la base de 17,50 € par mois et par enfant, aussi bien pour le transport St-Just/St-Didier que Malmont/St-Didier, après la prise en compte du subventionnement des élèves par le Conseil Général de la Haute-Loire.

- Ramassages scolaires N°205/02

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 26 novembre 2009, celui-ci avait approuvé le nouveau tarif du ramassage scolaire du service 205.02 relatif au transport des enfants des écoles primaires de la commune pour un prix journalier de 93.70 €par jour d'école.

M. Le Maire expose qu'il convient de tenir compte pour ce transport de l'augmentation de 5,56% du tarif journalier lié à l'application de la formule de révision des prix figurant dans les contrats.

Par conséquent, M. Le Maire informe que le nouveau tarif journalier s'élèvera à 98,90 €par jour d'école au lieu de 93,70 € en tenant compte de l'application de la formule de révision des prix figurant dans les contrats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** des nouveaux tarifs applicables à compter de la rentrée 2010-2011 sur le service de transport scolaire N°205/02, effectué par les transports JOURDY, sur la base de 98,90 €par jour d'école.

- Ramassage scolaire N°205/03

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 26 novembre 2009, celui-ci avait approuvé les nouveaux tarifs applicables au service de transport scolaire N° 205/03 relatif au transport des élèves scolarisés à Firminy et Le-Chambon-Feugerolles au départ de Malmont ainsi que l'approche de Malmont à St-Just pour le transport des élèves sur Monistrol, à savoir :

- coût journalier de 126,70 €pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- coût journalier de 128,50 €pour le mercredi

M. Le Maire informe que pour la rentrée 2010/2011 l'application de la formule de révision des prix figurant dans le contrat du transporteur conduit à une augmentation de 5,56% du montant journalier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** des nouveaux tarifs applicables à compter de la rentrée 2010-2011 sur le service de transport scolaire N°205/03, effectué par les transports JOURDY, sur la base de :

- tarif journalier de 133,70 €pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- tarif journalier de 135,60 €pour le mercredi

7 – CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX AVEC ASSOCIATION A.C.P.G.-A.F.N.-C.A.T.M.

M. Le Maire rappelle que, dans le cadre du transfert de l'école maternelle publique au « Champ du Breuil », des locaux ont été aménagés pour l'A.D.M.R. au rez-de-chaussée de l'ancienne école rue Nationale.

M. Le Maire précise, qu'à l'étage de ce bâtiment, une salle a été mise à disposition de la section locale ACPG-AFN-CATM pour un usage administratif et de salle de réunion.

M. Le Maire expose que les membres de cette association se sont chargés des travaux de rénovation.

Par conséquent, M. Le Maire propose de mettre à disposition ce local, à titre gratuit, à l'association ACPG-AFN-CATM, à charge pour celle-ci :

- d'entretenir les locaux
- de souscrire une assurance couvrant l'activité de l'association
- prendre en charge l'abonnement et les consommations téléphoniques

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la mise à disposition de ce local, à titre gratuit, au bénéfice de l'association ACPG-AFN-CATM, à charge pour celle-ci d'entretenir les locaux, de souscrire une assurance couvrant l'activité de l'association, et de prendre en charge l'abonnement et les consommations téléphoniques.

8 – CONVENTION PARTICIPATION CHARGES DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATION JUST'EN ZIK

M. Le Maire informe que, dans le cadre de la modification des statuts de la Communauté de Communes Loire-Semène, il a été transféré l'enseignement musical.

Il précise qu'à ce titre, il convient de signer une convention, avec la Communauté de Communes Loire-Semène, de participation aux charges de fonctionnement de l'association « Just'En Zik » qui utilise des locaux au 1^{er} étage de l'ensemble du Cercle, au 1 Bis de la rue de Firminy, dont la commune règle les factures de livraison du fioul et de vérification des extincteurs.

M. Le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer, avec la Communauté de Communes Loire-Semène, une convention de participation aux charges de fonctionnement de l'association « Just'En Zik », dans laquelle la Communauté de Communes s'engage à rembourser à la commune 68,61 % des dépenses de fioul et de vérification des extincteurs du bâtiment du Cercle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de signer, avec la Communauté de Communes Loire-Semène, une convention de participation aux charges de fonctionnement de l'association « Just'En Zik », dans laquelle la Communauté de Communes s'engage à rembourser à la commune 68,61 % des dépenses de fioul et de vérification des extincteurs du bâtiment du Cercle.

9 – VERSEMENT AIDE PASS-FONCIER ET SOLLICITATION AIDE DE L'ÉTAT

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal réuni le 26 novembre 2009 a décidé d'une part, d'adhérer à la charte du Pass Foncier et de limiter la participation de la commune aux cinq lots individuels d'habitation du Champ du Breuil.

Il précise que le Pass Foncier permet aux primo-accédants dont les revenus les rendent éligibles au Prêt Social Location Accession de différer l'acquisition du foncier pendant toute la période de remboursement des prêts souscrits pour la construction ou l'achat du logement. L'opération de construction d'une maison ouvre droit à un taux réduit de TVA à 5,50 % que l'accédant acquitte sur la construction.

M. Le Maire précise que, en contrepartie, la commune doit verser une subvention de 3 000 € à 4 000 € en fonction du nombre de personnes occupant le logement (3 000 € pour 3 personnes et moins, et 4 000 € pour 4 personnes et plus).

M. Le Maire informe que Monsieur et Madame Noël Mok, propriétaires du lot n°5 du lotissement du Champ Breuil, sont en capacité de pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Ces derniers répondent en effet aux conditions d'éligibilité du Pass Foncier, à savoir :

- être primo accédant de sa résidence principale, c'est-à-dire tous ménages qui n'a pas été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux années précédant la décision d'octroi du Pass Foncier.
- respecter les conditions de ressources du PSLA (Plan Social Location-Accession)
- bénéficier d'une aide à l'accession sociale à la propriété attribuée par une ou plusieurs Collectivités Territoriales ou un groupement de Collectivités Territoriales du lieu d'implantation du logement.

En outre, M. Le Maire informe que l'Etat apporte son aide en réduisant la part de la Collectivité d'environ 1 000 € sur la subvention de 3 000 € allouée à ces nouveaux acquéreurs.

M. Le Maire indique que la mise en œuvre du Pass Foncier doit faire l'objet d'un bail à construction dans le cadre de l'aide prévue par une convention entre l'Etat, l'union d'économie sociale pour le logement et la Caisse des Dépôts et Consignations. En l'occurrence, une convention doit être signée entre la Commune et le CIPL (Centre Interprofessionnel du Logement de la Haute-Loire) qui vise à fixer les modalités du soutien financier apporté par la Commune pour l'accession sociale à la propriété au travers de sa participation au Pass Foncier.

Compte-tenu de l'intérêt du Pass Foncier qui contribue à favoriser l'accès à la propriété et aux vues des précisions définies précédemment, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement d'une aide de 3 000 € à Monsieur et Madame Noël Mok, propriétaires du lot n°5 du lotissement du Champ Breuil, et **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter l'Etat dans le cadre du dispositif dont il s'agit pour une aide financière, dans le cadre du lotissement d'habitations du Champ du Breuil.

10 – PARTICIPATION TRAVAUX EXTENSION BASSE TENSION RUE DU NORD & VILLAGE DE LA ROCHE

M. Le Maire informe que suite à la construction de deux nouvelles maisons individuelles, il convient d'étendre le réseau de basse tension, soit 90,50 mètres au village de la Roche et 50 mètres Rue du Nord.

Conformément aux décisions prises lors de son assemblée générale du 27 mars 2009 par le syndicat départemental des collectivités concédantes de l'électricité et du gaz de la Haute-Loire (SDCCEG), M. Le Maire précise que la commune, si elle ne livre pas le Génie Civil, doit prendre en charge une participation à la réalisation des travaux d'extension des réseaux d'alimentation électrique en basse tension qui sont réalisés par le SDCCEG.

Il précise que la participation de la commune est fixée sur la base de 10 € le mètre soit 905,00 € pour l'alimentation électrique de la parcelle N°894 au village de la Roche appartenant aux époux SOUVIGNET, et 500,00 € pour l'alimentation électrique de la parcelle N°189 Rue du Nord appartenant aux époux GIRY.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la participation de la commune pour l'alimentation électrique en basse tension des deux parcelles précédemment citées, soit au total 1 405,00 €

11 – CESSION TERRAIN SOUVIGNET ET PEYRARD AU VILLAGE DE LA ROCHE

M. Le Maire rappelle qu'en date du 27 janvier 2009, un certificat d'urbanisme a été délivré à M. Gérald SOUVIGNET, portant autorisation pour la réalisation de la construction d'une maison d'habitation au lieu-dit « La Roche », sur la parcelle cadastrée section B N° 894.

Il informe que, du fait de la faible largeur du chemin rural desservant cette parcelle, une concertation a été organisée avec le propriétaire riverain, M. Jean-François PEYRARD, pour modifier l'emprise du chemin rural, afin de permettre la réalisation et l'accès de la construction.

M. Le Maire précise que M. Jean-François PEYRARD accepte de céder gratuitement 368 m² de terrain à la commune, et que M. Gérald SOUVIGNET accepte de céder gratuitement 26 m² de terrain à la commune.

M. GRANGER fait remarquer que cela permettra aussi le passage de véhicules agricoles.

M. Le Maire précise que ces cessions permettront l'élargissement de la voie d'accès.

Il demande enfin au Conseil Municipal de bien vouloir prendre en charge des frais d'établissement des documents d'arpentage et d'implantation des bornes auprès du Cabinet LEVY-DUJARDIN pour un montant de 1 435,20 €T.T.C., ainsi que les frais d'acte notarié relatifs à ces cessions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la cession gratuite à la commune de 368 m² de terrain par M. Jean-François PEYRARD, et de 26 m² de terrain par M. Gérald SOUVIGNET, **APPROUVE** la prise en charge des frais d'établissement des documents d'arpentage et d'implantation des bornes auprès du Cabinet LEVY-DUJARDIN pour un montant de 1 435,20 €T.T.C., ainsi que les frais d'acte notarié relatifs à ces cessions, et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ces cessions.

12 – SUBVENTION POUR ORGANISATION ANIMATIONS FÊTE PATRONALE ET SPECTACLE NOËL

* M. Le Maire tient à remercier Mme FOULTIER pour réussite de la Fête Patronale avec un programme d'animations fourni.

M. Le Maire rappelle que, dans le cadre des animations de la Fête Patronale, une animation a été effectuée par le groupe folklorique « Lous Pastourios », de Monistrol-sur-Loire, le dimanche 5 septembre 2010.

M. Le Maire propose le versement d'une subvention de 250 € au groupe folklorique « Lous Pastourios » de Monistrol-sur-Loire au titre de la prise en charge des frais de représentation de ce groupe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement d'une subvention de 250 € au bénéfice de l'association « Lous Pastourios » pour de la prise en charge des frais de représentation.

* M. Le Maire informe que la commission Vie Scolaire propose d'organiser un spectacle de Noël pour les élèves de l'ensemble des écoles de la commune le vendredi 17 décembre 2010 à la salle polyvalente.

Il précise que le chanteur musicien Tom NARDONE, de Chaponnay (69), a été retenu pour assurer ce spectacle, pour un coût total de 1 000 € pour trois représentations.

M. Le Maire remercie Mme BONNEFOY pour avoir bien négocié le coût des trois représentations. Et pour avoir rempli l'objectif fixé : prix inférieur à 1 000,00 €

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge ces frais de représentation et de l'autoriser à effectuer les démarches administratives nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la prise en charge des frais des trois représentations du chanteur Tom NARDONE pour le spectacle de Noël du 17 décembre 2010 pour un coût de 1 000 € **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire d'effectuer les démarches auprès du guichet unique GUSO pour le règlement des cotisations, et de signer avec Tom NARDONE une déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et un contrat de travail pour la durée du spectacle.

13 – INFORMATION SUR AMÉNAGEMENT INTERSECTION RUE DU CINTRE ET RUE NATIONALE ET PROGRAMME DE VOIRIE 2010

- Aménagement intersection rue du Cintre et rue Nationale

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en date du 17 octobre 2008, avait approuvé, à l'unanimité, l'acquisition du tènement immobilier Desorme, sis 2 Rue du Cintre, en vue de sa démolition pour le réaménagement total du quartier d'un point de vue esthétique, en créant un maximum de place de stationnement.

Il précise que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 juillet dernier, et informe que sur les treize dossiers demandés, seules quatre groupements d'entreprises solidaires ont proposé une offre.

- groupement SNC Eiffage TP - Ent. Bruyère
- groupement SAS Eurovia Dala - Ent. Bâtitisseur – Ent. Palandre
- groupement SLTP - Ent. Neyron - SCREG - Pépinières du Pilat
- groupement Ent. Royer Jean Maçonnerie - Paulet et Cie - Ent. Guérin - Ent. Dubost

M. Le Maire indique que les critères de sélection ont été pondérés selon les barèmes suivants :

- 40 % pour l'analyse du mémoire technique
- 30 % pour le prix
- 30 % pour les critères esthétiques

M. Le Maire informe que le groupement Ent. Royer Jean Maçonnerie/Paulet et Cie/Ent.Guérin/Ent.Dubost a été retenu, avec une variante pour un montant de 141 410,50 € H.T., notamment par rapport au volet esthétique pour l'habillage du mur en pierre. Il précise qu'une option pour l'arrosage automatique des espaces verts était incluse dans le prix.

M. GRANGER demande comment va être restaurée la façade de la maison Teyssier.

M. Le Maire répond que si la pierre est de mauvaise qualité, un enduit sera appliqué en conservant tout de même les pierres d'angles. Il précise, de plus, que cette opération est comprise dans le montant de la variante.

M. Le Maire présente le plan de financement pour ce projet. Il précise qu'une Dotation Globale d'Équipement sera octroyée pour 28 856,00 € Une réserve parlementaire sera également octroyée pour 25 000,00 € Enfin, le produit des amendes de polices devrait être octroyé en 2011 pour cette opération.

- Programme de voirie 2010

M. Le Maire rappelle, concernant ce programme, que les travaux de la route de Jonzieux ont débuté.

M. Le Maire rappelle que le programme de voirie 2010 comprend :

- une tranche ferme : route de Jonzieux et village de la Cour
- une tranche conditionnelle 1 : rue de Jonzieux (rue transversale rejoignant la rue de Riopaille)
- une tranche conditionnelle 2 : village de la Cour (route allant du centre du village jusqu'à l'Aube)

Il précise que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 juillet dernier, et informe que sur les neuf dossiers demandés, seules trois entreprises ont proposé une offre.

- SNC Eiffage TP
- SAS Eurovia
- SA Paulet

M. Le Maire indique que les critères de sélection ont été pondérés selon les barèmes suivants :

- 50 % pour l'analyse du mémoire technique
- 50 % pour le prix

M. Le Maire informe que l'entreprise SA Paulet a été retenue.

Il précise que la tranche conditionnelle 2 a été abandonnée. Les travaux concernant ce chemin seront effectués par les services techniques de la commune.

M. Le Maire indique donc que le montant global du marché s'élève à la somme de 158 285,00 € H.T. (tranche ferme pour 154 135,00 € H.T. et la tranche conditionnelle 1 pour 4 150,00 € H.T.).

Concernant l'aménagement de la route de Jonzieux, M. Le Maire informe que des trottoirs seront créés pour limiter le stationnement de véhicules, afin de sécuriser le cheminement des piétons sur cet axe très fréquenté. De plus, un plateau, identique à celui qui a été mis en place au bout de la rue, sera créé au niveau du chemin piétonnier desservant l'école maternelle, afin de limiter la vitesse sur cette voirie.

M. GRANGER s'interroge, par rapport au trottoir qui sera créé au niveau de la rue transversale, sur le fait qu'il y ait un rayon de braquage suffisant.

M. Le Maire répond que le rayon de braquage est suffisant pour des véhicules légers. Les véhicules de 3,5 tonnes ne devraient rencontrer trop de difficultés.

14 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET RÉUNIONS AUX DIFFÉRENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Syndicat des Eaux Loire-Lignon (S.E.L.L.)

M. Le Maire informe que lors du Comité Syndical du 22 septembre dernier, un débat sur la prise de compétence Assainissement du syndicat a été engagé à l'initiative du président.

M. Le Maire rappelle que le S.E.L.L. réalise déjà les contrôles des dispositifs d'assainissement non-collectifs. Il précise qu'il s'agirait de prendre la compétence de l'assainissement collectif.

M. Le Maire indique que l'avantage de cette prise de compétence serait de fournir une réelle concurrence aux différents prestataires privés dans ce domaine. Cette prise de compétence permettrait aussi de mutualiser les moyens techniques et humains.

M. Le Maire se réserve le droit, si cela s'avérait nécessaire sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal, de transférer les équipements de la commune, malgré la mise en place du prochain contrat avec un prestataire pour l'exploitation de notre station d'épuration.

M. Le Maire précise que pour l'instant, il s'agit pour l'instant d'une discussion au sein du syndicat, et que chaque commune sera libre d'utiliser cette compétence ou non.

M. FRANCON fait remarquer que sur ce sujet, il convient d'effectuer des études nécessaires et de ne pas « y aller tout de suite » pour une prise de décision.

- Syndicat des Eaux de la Semène

M. Le Maire informe que lors du Comité Syndical du 30 septembre dernier, l'adhésion des communes de St-Didier-en-Velay et de la Séauve-sur-Semène a été évoquée. M. Le Maire indique que le Comité Syndical est favorable à ces adhésions, mais précise qu'un diagnostic des réseaux et de la station de pompage a été demandé.

Arrivée de Fabienne RICHARD à 20H10.

- Barrage des Plats

M. Le Maire rappelle qu'une mobilisation des élus a eu lieu le 23 juillet dernier à St-Genest-Malifaux. Il relève que ce jour-là, Marc PETIT, Maire de Firminy, s'est engagé publiquement pour la réhabilitation de ce barrage.

Il indique que le Bureau d'Etude Technique et de Contrôle des Grands Barrages s'est prononcé de manière favorable pour la réhabilitation du barrage.

M. Le Maire indique qu'aux vues des discussions avec la ville de Firminy, un accord de principe est quasiment trouvé concernant le financement qui n'engendrerait pas de forte augmentation sur la facture des usagers.

M. Le Maire précise toutefois que le financement de la part des Conseils Généraux de la Loire et de la Haute-Loire reste limité pour l'instant à 50 000,00 € chacun. Il précise qu'il convient de rencontrer à nouveaux les élus des deux départements afin de négocier l'augmentation de l'enveloppe allouée à ce projet.

M. GRANGER fait remarquer qu'il conviendra de reprendre la conduite qui mène au barrage de l'Echapre.

M. Le Maire répond qu'elle pourrait être reprise seulement partiellement.

- Communauté de Communes Loire-Semène

M. Le Maire rappelle que le Conseil Communautaire s'est réuni le 28 septembre dernier.

M. Le Maire indique que l'acquisition du tènement AJ BIAIS, sur la Z.A. La Font du Loup à St-Just-Malmont, a été approuvée à l'unanimité pour un montant de 1 550 000,00 €

Il précise que cette acquisition a plusieurs objectifs :

- installation d'une pépinière d'entreprises du domaine tertiaire (nouveau dans le département)
- location bail d'une partie du tènement par l'entreprise ROUSSON qui en deviendrait propriétaire à échéance de 15 ans

M. Le Maire informe aussi que la réflexion sur l'accueil des 2-3 ans a aussi été évoquée.

Il indique qu'il n'y a pas de besoins pour l'instant sur notre commune, mais précise néanmoins qu'il convient de trouver une solution pour un futur proche.

Il précise qu'il existe des locaux disponibles, notamment à l'école maternelle publique, la Communauté de Communes se chargerait de fournir les moyens humains.

M. Le Maire précise qu'il s'agit d'une formule souple d'une année sur l'autre, sans aucun investissement en termes d'infrastructures. Le seul inconvénient pourrait créer des problèmes pour l'école privée, du fait de l'installation de ce service dans les locaux de l'école maternelle publique qui pourrait favoriser les inscriptions dans ce même établissement l'année suivante. Toutefois, il précise que l'enseignement privé étudie également la mise en place de ce type d'accueil.

- Calendrier des Animations et Manifestations 2010-2011

Mme FOULTIER informe que, en collaboration avec les associations de la commune, le Calendrier des Animations et Manifestations 2010-2011 a été mis en place.

- Téléthon

Mme FOULTIER rappelle que le Téléthon 2010 se déroulera les 3 et 4 décembre prochains. Le programme des animations sera préparé prochainement avec l'ensemble des associations intéressées.

- Marché de Noël

Mme FOULTIER informe que le Marché de Noël aura lieu le dimanche 12 décembre 2010.

- Sports

Mme FOULTIER informe que des travaux de réhabilitation ont été entrepris au stade des Penauds, notamment au niveau des vestiaires et des mains courantes. De même, les filets de football seront changés et des brosses pour les chaussures seront installées.

- Communication

M. TOURNON informe que la Trame est en cours de finalisation et qu'elle sera distribuée d'ici la fin du mois d'octobre.

- Commission Culture Loire-Semène – Groupe Musique

M. TOURNON informe qu'une musicienne intervenante en milieu scolaire a été embauchée par Loire-Semène. Elle devrait intervenir dans toutes les classes de CE1 du territoire communautaire prochainement. Il informe qu'à partir de septembre 2011, l'école intercommunale de musique sera mise en place avec certainement trois pôles d'enseignement : Aurec-sur-Loire, Saint-Just-Malmont et St-Didier-en-Velay. Cette mise en place se fera avec les associations existantes.

Une rencontre est prévue prochainement avec les responsables de l'association Just'En Zik pour la mise en place de ce projet sur la commune.

- Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et Commission des Affaires Sociales

Mme DIGONNET rappelle qu'une réception avait été organisée au Foyer Bon Séjour le lundi de la vogue, avec au programme une animation accordéon et un goûter offerts à tous les résidents.

Elle informe que la commission des Affaires Sociales se réunira prochainement pour étudier le renouvellement de la convention du service de portage de repas à domicile en organisant une consultation des entreprises.

Cette réunion sera suivie d'une réunion du C.C.A.S.

- Travaux

M. J. ROUCHON donne le détail des travaux effectués depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- tonte
- fleurissement
- maçonnerie
- curage retenue d'eau du complexe sportif (par entreprise Guérin)
- nettoyage des abords de la retenue d'eau
- préparation des fêtes
- clôture du stade de Malmont
- peinture des vestiaires
- rénovation de la Salle de Malmont (peinture et sous-bassements)
- goudronnage
- peinture routière
- travaux divers

- Vie Scolaire

- Restaurant Scolaire

Mme BONNEFOY informe qu'une armoire positive a été acquise en remplacement d'un précédent matériel hors service. Ce nouveau matériel a été fourni par la société Froid Equipement Service.

Elle informe que le personnel encadrant est le même que l'an dernier.

Mme BONNEFOY rappelle qu'une journée Portes Ouvertes a eu lieu le 24 septembre dernier, avec la présence de toute l'équipe de la société SOGERES. Les parents présents ont pu visiter les lieux où mangent leurs enfants, et discuter avec les responsables de la société SOGERES, ainsi que les élus en charge de la commission de la Vie Scolaire.

Elle informe qu'à l'occasion de la Fête du Sport organisée le 10 septembre dernier, le menu du jour avait été adapté. La société SOGERES avait offert des stylos et des sets de table aux enfants.

Mme BONNEFOY tient à remercier l'ensemble des membres de la commission de suivi des menus (parents et élus).

Elle informe qu'une animation « Semaine du Goût » sera organisée du 11 au 15 octobre 2010, avec des tables de découvertes.

Mme BONNEFOY rappelle que pour le Repas de Noël du 16 décembre prochain, les menus sont en préparation.

Elle informe qu'une animation « Cacao-chocolat » et une animation « Jardinage » seront organisées au cours de l'année.

- Ecoles

Mme BONNEFOY informe que des réunions avec le personnel des écoles et du restaurant scolaire ont été organisées en début d'année scolaire, afin de faire le point sur l'organisation de l'année.

Elle informe qu'elle a accompagné M. Le Maire pour la visite de l'ensemble des écoles de la commune le jour de la rentrée. Elle informe que de nombreux nouveaux enseignants ont été intégrés au sein des différents établissements.

Mme BONNEFOY indique qu'un nouvel Inspecteur de l'Education Nationale (I.E.N.) a été nommé sur la circonscription de Monistrol-sur-Loire, il s'agit de M. PICHON. Elle précise qu'il a visité les écoles de la commune le 10 septembre dernier. Elle informe que l'I.E.N. a proposé des formations à destination des personnels des écoles.

- Transports Scolaires

Mme BONNEFOY tient à remercier Marie-Noëlle GRANGETTE pour l'organisation des transports scolaires sur la commune et à destination de St-Didier-en-Velay et Monistrol-sur-Loire.

Elle informe que des modifications ont été opérées sur les circuits pour une meilleure sécurité des enfants. Elle précise que des contrôles réguliers ont lieu pour vérifier que les enfants ont bien leur carte de transport.

- Spectacle de Noël

Mme BONNEFOY rappelle que le spectacle de Noël aura lieu le 17 décembre prochain et précise que Tom NARDONE a été retenu pour l'animation de ce spectacle. Elle indique qu'un CD a été fourni à chaque établissement scolaire, afin que les enfants puissent apprendre les chansons pour pouvoir participer plus activement au spectacle.

- Commission Petite Enfance Loire-Semène

Mme BONNEFOY informe que Jérôme GAILLARD, remplaçant de Nathalie BULINGE, a rejoint la Communauté de Communes Loire-Semène en qualité de Coordinateur Enfance-Jeunesse au 1^{er} septembre 2010. Elle indique que des réunions vont être organisées chaque mois.

Concernant le Centre de Loisirs Pierre ROYON, Mme BONNEFOY informe que la fréquentation est en hausse par rapport à l'an dernier (700 heures supplémentaires), et précise qu'une belle fête a été organisée le 23 juillet dernier. Elle indique enfin qu'un partenariat a été mis en place pour la confection de décoration de Noël pour le Restaurant Scolaire.

- Urbanisme

M. DESOLME informe que l'instruction des dossiers se poursuit. Il informe qu'un projet de déplacement de l'antenne de transmission SFR sur le secteur de Plein Champ (au dessus de Côte-Vieille) a été déposé.

M. DESOLME informe que M. PEYRE a envoyé une lettre concernant l'installation d'un portail sur une servitude de passage à Toulon. Il indique qu'après vérification de tous les documents cadastraux et notariaux, aucune objection ne peut être formulée à l'encontre de Mme RAMOND qui est dans son bon droit.

M. GRANGER fait remarquer que le cadastre ne fait pas toujours foi.

- Culture

Mme POURTIER informe qu'un livret « Saison culturelle » a été édité. Celui-ci est disponible en mairie, à la bibliothèque et dans les offices de tourisme. Elle indique qu'une erreur s'est glissée dans ce livret : la conférence-débat « Ma Planète en danger » aura lieu le vendredi 5 novembre et non pas le mardi.

Mme POURTIER donne le détail de la programmation très variée :

- Conférence-débat « La Transmission et la succession de patrimoine » le 21 septembre 2010
- Spectacle « K-Baret Show » le 16 octobre 2010 par la troupe VOKALIZ de St-Etienne
- Conférence-débat « Ma Terre en Danger » le 5 novembre 2010
- « Concert du Nouvel An » le 23 janvier 2011, à l'église, par l'ensemble MUSICA de St-Etienne
- Concert « Gospel » le 19 février 2011 par la Chorale Onde N'Gospel de Firminy
- « Au théâtre ce soir » le 19 mars 2011 par la Troupe Les Baladins du Chambon-Feugerolles
- Expo-photos le dimanche 17 avril 2011 réservée aux enfants de la commune âgé de moins de 17 ans, sur le thème « Les animaux de nos campagnes et de la nature »

Mme POURTIER informe qu'actuellement, en mairie, se tient une exposition de photos sur le thème « Les Arbres ». Cette exposition est présentée par Richard GADIOLLET, photographe amateur, nouvellement installé sur la commune.

- Commission Jeunesse Loire-Semène

Concernant l'Espace Jeunes Communautaire (E.J.C.), Mme POURTIER informe que 25 dossiers d'inscription ont été retirés (17 pour le groupe 12-14 ans et 8 pour le groupe 15-17 ans). A ce jour, 10 enfants se sont inscrits pour le groupe des 12-14 ans et 3 pour le groupe des 15-17 ans.

Elle précise que les projets d'animation et d'aménagement du local sont encore à l'étude.

- Commission Culture Loire-Semène – Groupe Lecture

Mme POURTIER informe que le 2 septembre dernier, une réunion regroupant l'ensemble des bibliothèques du territoire communautaire, avec tous les personnels (agents et bénévoles) a été organisée. Celle-ci avait pour but de recenser les attentes des personnels en termes de matériel et de formation.

- Personnel Communal

M. FRANÇON rappelle, concernant le recrutement de Mlle Isabelle MICHEL, qu'il n'a pas pu organiser une réunion de la commission au mois d'août. Cependant, il précise qu'il s'était engagé à répondre avant le 30 juillet aux candidats non retenus.

Il rappelle que le choix a été fait en complète concertation, entre le Maire, l'adjoint au Personnel et le Directeur Général des Services. Il indique aussi qu'il convenait de recruter au plus tôt afin de permettre à Marie-Noëlle GRANGETTE d'assurer le relais avec sa remplaçante sur une période convenable.

M. FRANÇON rappelle que les missions de Ressources Humaines seront confiées à Mlle MICHEL. De même, elle assurera désormais l'élaboration des comptes-rendus du Conseil Municipal, en remplacement de Franck JOURDAT. Cela lui permettra de s'intégrer plus facilement à la vie communale et connaître la commune.

Concernant le personnel des écoles, M. FRANÇON rappelle qu'une réunion a été organisée en début d'année scolaire et précise que des formations spécifiques vont être organisées pour ces personnels

Concernant l'ensemble du personnel, M. FRANÇON informe qu'actuellement, le Centre de Gestion de la Haute-Loire ne dispose pas de médecin pour assurer les visites d'aptitude au travail. Il précise que cela va faire 3 ans que les agents de la collectivité n'ont pas subi cet examen médical.

Il précise que cela va poser des problèmes pour les aptitudes à la conduite des engins et les habilitations qui nécessitent un certificat médical d'aptitude.

Il informe enfin que le Centre de Gestion a recruté un médecin qui interviendra une journée par semaine pour l'ensemble du département. Celui-ci permettra de gérer les dossiers prioritaires.

M. FRANÇON informe qu'une journée de rencontre entre ACMO et élus des collectivités aura lieu le jeudi 14 octobre 2010. Cette rencontre permettra d'échanger sur les retours d'expériences et les suites à donner à l'élaboration du document unique.

Concernant le responsable des Services Techniques, Pascal ROCHE, M. FRANÇON précise que depuis son arrivée dans notre collectivité, il a su s'intégrer facilement à l'équipe technique en assurant des missions d'encadrement sur le terrain. Il va désormais pouvoir s'investir sur les dossiers techniques.

Après la mise en place d'un plan de formation pour les agents techniques, M. FRANÇON va rechercher des prestataires pour assurer ces formations.

- Groupe de Travail Mutualisation et Groupement d'Achats Loire-Semène

M. FRANÇON informe que, concernant la formation la Communauté de Communes n'obtient pas de conditions plus avantageuses que les communes. Des accords entre communes seront donc mis en place pour l'organisation de formations en commun.

Il informe également que la Communauté de Communes, malgré le volume utilisé sur l'ensemble du territoire Loire-Semène, ne peut négocier des conditions plus avantageuses pour la fourniture de sel et de pouzzolane. Les communes continuent donc de commander leurs fournitures comme auparavant.

M. FRANÇON informe de l'acquisition d'un broyeur (32 596,00 €) par la Communauté de Communes qui sera mis à disposition des communes suivant un planning géré par un agent de Loire-Semène. Il précise qu'il s'agit d'un matériel performant et robuste pouvant broyer des branches jusqu'à 17 cm d'épaisseur. Il précise que des copeaux pourront être produits à partir de cette machine pour servir à la décoration des massifs de fleurs.

M. Le Maire fait remarquer qu'il est dommage que l'entreprise CHATAIGNON n'ait pas été consultée.

Il informe enfin que la Communauté de Communes va également acquérir deux paires de feux tricolores mobiles. Il précise que la Société IES Sud-Est du Chambon-sur-Lignon a été retenue pour un montant global de 4 675,00 €

15 – QUESTIONS DIVERSES

- Convocation commissions

M. FOURETS demande si une réunion de la commission Vie Associative et Animation a eu lieu au mois de septembre.

Mme FOULTIER répond qu'il y a eu une réunion de préparation du Calendrier des Fêtes.

M. FOURETS demande si une réunion pour l'accueil des nouveaux arrivants avait eu lieu.

Mme FOULTIER répond que celle-ci a eu lieu le 31 août 2010.

M. FOURETS indique alors qu'il n'a pas reçu de convocation pour cette réunion.

- Etude réseau assainissement Village de Malmont

Mme GOUYET fait remarquer que l'étude pour le réseau d'assainissement a débuté sans que personne n'ait été averti. De plus, elle précise que les techniciens sont entrés dans certaines propriétés.

M. Le Maire répond que la mairie n'avait pas non plus été informée de la date de commencement de l'étude.

- Sonorisation salle polyvalente

Mme FOULTIER informe qu'un nouveau matériel de sonorisation a été acquis pour la salle polyvalente et indique que ce matériel sera utilisé pour la première fois lors du spectacle « K-Baret Show » du 16 octobre. Elle informe qu'une formation sera organisée pour ce matériel à destination des agents municipaux et des élus de la commission Vie Associative et Animation.

- Invitations diverses

M. Le Maire rappelle que tous les élus sont invités à la remise de galons de lieutenant à Michel DEPEYRE le vendredi 8 octobre 2010, à 18H00, à la Salle des Expositions.

M. Le Maire rappelle que le Sou des Ecoles organise sa marche d'Automne le dimanche 10 octobre 2010.

M. Le Maire informe qu'une opération « Bien voir et être vu » organisée le samedi 16 octobre 2010, par la caisse locale de Groupama. Cette opération est ouverte à tous et gratuite, elle consiste à faire contrôler les des véhicules sur la place de la Mairie. Des démonstrations seront également présentées par les pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21H05.

Frédéric GIRODET		Maryline MOUNIER	
Maguy FOULTIER		Joan MILLEVILLE	
Thierry DESOLME		Christelle FOURNIER	
Christine BONNEFOY		Bruno SABATIER	
Jacques ROUCHON		Pascal FAYARD	
Muriel DIGONNET		B.-Christian GRANGER	
Patrice FRANÇON		Stéphanie ADMARD	
Dominique POURTIER		Bernard ROUCHON	
Robert TOURNON		Eric VÉROT	
Céline TARDY		Emmanuèle JACOB	
Alain MONDON		Fabienne RICHARD	
Romain FOURNEL		Christine GOUYET	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Jean-Paul FOURETS	
Pascale MONTCOUDIOL			